Trente-troisième année. — N° 232. Un numéro : *dix centimes.* Dimanche 4 Octobre 1874.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et Cie,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Octobre 1874.

Elections du 4 octobre.

Candidats pour l'arrondissement de Saumur.

Conseil général.

Saumur (Nord-Est). — M. Ch. BRUAS, conseiller sortant.
Montreuil-Bellay. — M. GIGOT, conseiller sortant.
Vihiers. — M. Ch. HIRON, conseiller sortant.

Conseil d'arrondissement.

Saumur (Sud). — MM. LAMBERT-LESAGE et EDOUARD GIRARD.
Saumur (Nord-Ouest). — M. HARAN.
Gennes. — M. D'ACHON.
Doué. — M. GUIONIS-JOUBERT.

Les concurrents aux conseillers sortants sont, pour le Conseil général, MM. LECOY, J. ECOT et PETON.

LES DÉSERTEURS.

Vous croyez peut-être que c'est fini ? allons donc ! Non content de crier la victoire qu'on leur a faite, ils la boivent, ils s'en grisent et ils se roulent pêle-mêle, le *Siècle*, le *Rappel*, le *Bien public* et la *République française*, dans leur pauvre petit triomphe.

Toutes les têtes du radicalisme tournent, toutes ses jambes flageolent et tous ses nez s'illuminent. Ce n'est pas un chant de triomphe, c'est un charivari démagogique. En entendant ces fifres grinçants, ces flûtes asthmatiques, ces joyeux triangles et ces grosses caisses crevées, on se croirait à une reprise de la foire de Saint-Cloud qui vient de finir.

Apparences trompeuses ! ils ne cherchent qu'à donner le change aux autres et, peut-être, qu'à s'étourdir eux-mêmes. Ces gens si heureux sont désolés et ces républicains si fiers tremblent dans leur peau. Ils perdent l'haleine en avançant d'un pas, et leur inquiétude s'accroît avec ce succès d'un jour, d'une fois, qu'ils n'ont pas remporté sur nous, mais ramassé, en quelque sorte, aux pieds d'un parti qui n'a pas voulu nous suivre.

Qu'importe ! au moment où ils se croiront arrivés, ils trouveront le chemin bouché et une voix leur criera toujours : Arrêtez-vous !

Ils ne parviendront jamais à leur terme, semblables à ces pauvres voyageurs dont parle Rousseau, qui, s'engageant dans les Alpes, pensent les franchir à chaque montagne, et quand ils sont au sommet, trouvent devant eux de plus hautes montagnes qu'ils ne franchiront jamais.

Ces justes craintes n'empêchent pas les radicaux d'être joyeux et reconnaissants.

L'autre matin, entre deux verres de petit bleu, une feuille démagogique s'avance, en titubant, au-devant des légitimistes et les félicite, en style de barrières, d'avoir dédaigné « de figurer en tiers dans l'intrigue nouée entre l'orléanisme et le parti de Sedan. »

C'est bien fait pour les légitimistes qui ont mérité ces félicitations.

Oui ! les républicains leur doivent leur mince et bruyant triomphe !

Oui ! les légitimistes ont déserté un instant le grand parti de l'ordre, se bouchant les oreilles et ne voulant pas entendre les voix patriotiques qui leur répétaient : « La France n'est pas plus à Frohsdorff qu'elle n'est à Chislehurst ; la France est en France ! »

C'est en vain qu'on a cherché leurs panaches blancs dans la grande mêlée ; on ne les a point vus sur le chemin du sacrifice et du combat.

Un instant ils se sont détournés de cette France que leurs rois, que nos rois ont faite et illustrée, et ces hommes si chevaleresques et si vaillants qui, hier encore, versaient leur sang pour la patrie, refusent aujourd'hui de donner leurs voix au pays.

Pourquoi n'ont-ils pas fait pour l'ordre menacé, pour la société en péril, ce qu'ils firent jadis pour la patrie en danger ?

N'ont-ils pas, il y a quatre ans à peine, surmonté leurs dégoûts, ajourné leurs préférences, bravé la honte, pour obéir au commandement suprême du dictateur de rencontre qui n'a su que l'affaiblir et le déshonorer ?

Mais la patrie était là ! Où donc est-elle aujourd'hui ? Les radicaux sont-ils moins redoutables que la Prusse, et l'irruption républicaine moins terrible que l'invasion étrangère ?

L'une nous a pris deux chères provinces que nous avons pleurées, non comme des morts qu'on ne doit plus revoir, mais comme des absents qui reviendront.

L'autre menace tout, notre vie même et notre honneur.

Quand ils combattaient avec tant d'héroïsme sur les rives de la Loire, les légitimistes s'inquiétaient peu du drapeau qui flottait sur leurs têtes et des voix qui les commandaient.

Aujourd'hui, dans ce même pays témoin de leur bravoure et de leur dévouement à la patrie, ils jettent leurs armes pour des rivalités mesquines, et abandonnent le champ de bataille.

Après avoir causé le triomphe facile de l'ennemi commun, ils demeurent plus vaincus que s'ils avaient participé à nos efforts et partagé notre défaite.

Quant à nous, qui avons lutté jusqu'à la dernière heure, nous avons le droit de leur dire avec toute la fierté du devoir accompli :

« Nous avons été vaincus à Angers, et » vous n'y étiez pas.

» Gentilshommes, vous avez dédaigné de » vous montrer citoyens, et légitimistes » vous n'êtes plus des conservateurs.

» Notre échec n'est rien ; votre défection » d'un jour est beaucoup ; mais nous répa- » rerons l'un comme vous ferez oublier » l'autre, car il ne faudra pas que vous, » si braves, si chevaleresques et si » loyaux, renversant un jour les grandes » paroles de François Ier après le désastre » de Pavie, vous ayez à vous écrier :

« *Rien n'est perdu, fors l'honneur !* »

(*Paris-Journal.*) FULBERT DUMONTEIL.

COMMISSION DE PERMANENCE.

La dernière séance de la Commission de permanence a été encore moins intéressante, s'il est possible, que les précédentes.

Du reste, il apparaît, au ton des demandes et des réponses, que cette lassitude dont le pays fait visiblement profession en matière politique, s'étend à ceux qui ont la spécialité de ces questions.

On avait annoncé, comme pour piquer la curiosité publique, que la gauche, réunie *ad hoc* dans ses comices de la rue de la Sourdière, avait préparé une série de questions sur lesquelles on gardait un silence solennel. Si l'on gardait le silence, c'est qu'on n'avait rien à dire.

M. de Mahy qui parle rarement à la Chambre, mais qui est le boute-en-train de la Commission de permanence, a plaidé la cause de deux journaux niçois suspendus ou supprimés — nous ne savons au juste. Le ministre a répondu que ces deux journaux avaient publié des articles séparatistes. M. de Mahy a repris la parole pour demander si le drapeau français flottant sur la Préfecture de Nice avait été enlevé, et si M. le préfet des Alpes-Maritimes avait été rendre visite au prisonnier de l'île Sainte-Marguerite.

Le préfet a, en effet, accompagné une dame dans l'île, il y a rencontré M. Bazaine [illegible] politesse, voilà tout ; quant à l'histoire du drapeau, dont il n'a pas été question à Paris que nous sachions, une enquête est commencée.

M. Picard relayant M. de Mahy a parlé de quelques faits de pression électorale en Maine-et-Loire ; M. Tailhand a répondu que si des faits répréhensibles étaient signalés, il poursuivrait. — M. Picard n'a pas insisté.

M. de Mahy a repris le crachoir pour demander des explications sur la suppression des *chambrées* de Vaucluse et sur les conférences ouvrières de M. de Mun, puis, après avoir un instant cédé la parole à M. Tirard, s'étonnant de ce que le *Bulletin français* ait rappelé aux populations que les élections aux conseils généraux ne devaient avoir raisonnablement aucun sens politique, il a recommencé avec intrépidité à causer sur les troubles de Périgueux et de Mèze ; M. de Mahy s'étonne qu'on les ait réprimés « avec rigueur. »

Le ministre a vigoureusement pris le parti des gendarmes et des défenseurs de l'ordre. M. de Mahy a enfin cessé de parler.

M. de la Bouillerie a touché un mot de l'*Orénoque*, mais M. Decazes, qui est un homme de beaucoup d'esprit, ne se trouvait pas à la séance, et M. Tailhand, qui supportait avec M. de Cumont le poids des interpellations, a déclaré qu'il n'avait pas étudié la question.

A cinq heures, les permanents se séparaient, et les foudres inoffensives de M. de Mahy rentraient dans la remise jusqu'au jeudi 15 octobre, jour du terme pour les loyers au-dessus de quatre cents francs.

Quand nous aurons ajouté que les bruits de modifications ministérielles, mis en circulation par quelques journaux, sont dénués de tout fondement, nous aurons épuisé toute la matière politique du moment.

FRANCIS MAGNARD.

Chronique générale.

Les journaux républicains racontent par le menu les détails d'une fête qui a eu lieu, dimanche dernier, au château de Vizille, chez M. Casimir Périer, en l'honneur de M. Adolphe Thiers. Un membre du conseil général de l'Isère, nommé M. Arnaud, ayant harangué l'ex-président de la République en termes religieusement pompeux et magnifiques, en a été récompensé par une longue réponse, qui a sans doute la prétention d'être une façon de manifeste

L'autre jour, nous avions la lettre de M. Léon Gambetta ; aujourd'hui, c'est le discours de M. Adolphe Thiers. Ce sont les rôles renversés : c'était précédemment M. Gambetta qui faisait les tournées, et cela se comprend, il est jeune et a le loisir de voyager sans fatigue. Mais M. Thiers étant sur ses vieux jours entré en service, la République le promène et le fait parler. C'est une âpre maîtresse qui sait se faire obéir de ses gens.

Donc M. Thiers devait parler, et il a parlé ; seulement ses coreligionnaires trouveront peut-être *in petto* que son premier objet a été son propre panégyrique.

Il s'est étendu à son aise sur ses propres triomphes et sur ses titres à la reconnaissance du pays.

Ce qui paraîtra sans doute le plus étonnant dans ce plaidoyer, où il y a une apparence de [illegible] c'est le témoignage que M. Thiers réclame de sa prétendue fidélité aux engagements pris spontanément par lui à Bordeaux. Nous avons eu occasion plus d'une fois, alors qu'il était au pouvoir, de citer les faits et les actes qui seront des preuves matérielles et décisives dans ce procès, où l'histoire ne manquera pas de condamner ce coupable et égoïste vieillard.

Tout est dit désormais sur cette personnalité inquiète, ambitieuse, brillante, légère et malfaisante. Il est responsable non-seulement du mal dont il est l'auteur, mais aussi du bien qu'il a empêché. C'est sa remarquable et perfide science de l'intrigue qui a préparé, dès février 1871, ces équivoques où se sont usées et divisées toutes les bonnes volontés.

Il n'a pas suffi de le renverser pour que le détestable esprit dont il avait imprégné les sphères officielles disparût sans retour, et nous croyons qu'aujourd'hui moins que jamais il n'a lieu de songer à reparaître sur les sommets politiques. Si le genre de République qu'il avait conçu pour son propre usage devait être temporairement acclimaté dans notre malheureux pays, ce sont les plagiaires formés à son école et par ses exemples qui en prendraient l'exploitation.

***

La loi sur l'organisation du service religieux dans l'armée de terre va être mise en vigueur.

Le *Journal officiel* publie à ce sujet un rapport adressé par M. le ministre de la guerre au maréchal-président, et proposant de fixer les traitements qui seront alloués aux aumôniers titulaires et auxiliaires.

Les discussions auxquelles cette loi a donné lieu ont provoqué nos observations. Si incomplète que nous paraisse l'organisation de l'aumônerie militaire, nous nous réjouissons d'apprendre que la loi du 3 juin dernier va enfin être appliquée, et nous faisons des vœux pour que ses résultats répondent au moins en partie aux espérances qu'elle a fait naître.

***

Les frères et amis ne sont pas seuls à se réjouir du succès de M. Maillé dans Maine-et-Loire.

Nos voisins d'outre-Rhin se montrent aussi fort satisfaits. Cela devait être.

Combien la *Gazette de Cologne* doit faire pâmer d'aise MM. Gambetta et ses amis quand ils y lisent le passage suivant :

« Le régime qui, en s'acclimatant en France, fera le mieux les affaires de la Prusse, c'est le régime républicain. »

Sans commentaires, n'est-ce pas ?

*
* *

Il a failli arriver une assez singulière mésaventure à M. Rochefort, qui se promenait en ce moment à Genève en compagnie de son ami Courbet. C'est le *Journal des Débats* qui nous l'apprend :

« M. Rochefort est monté l'autre jour en voiture pour aller voir, à Pregny, la villa Rothschild. Au retour, le cocher, ne sachant point à quel terrible homme il avait affaire, a eu l'ingénieuse idée — probablement pour allonger la course — de le faire passer sur la terre française. Vous savez que nous sommes à une lieue des frontières, et que Voltaire, en secouant sa perruque, prétendait poudrer tout le canton. On ajoute que le cocher, ayant reconnu à l'accent qu'il voiturait un Français de France, lui aurait dit en se retournant : « Maintenant, monsieur, vous êtes chez vous. » Vous voyez de Paris la mine que dut faire M. Rochefort. »

Etranger.

On mande au *Morning-Post* de Copenhague que l'Angleterre et la Russie ont l'intention de proposer des bases pour un accord définitif entre le Danemark et la Prusse.

Le correspondant du *Standard* télégraphie à ce sujet que ces puissances proposeraient la restitution de la partie danoise du Schleswig et la neutralisation du Danemark.

Le prince impérial a repris ses études à Woolwich ; il est douzième dans la première classe ; il en sortira en mars, mais il ne prendra pas de service dans l'artillerie ou dans le génie anglais.

Saint-Pétersbourg, 30 septembre.

Le *Journal officiel* de l'empire russe annonce que l'empereur de Russie a visité à Sébastopol les musées et la cathédrale de Saint-Wladimir, où une messe a été célébrée en l'honneur des soldats morts en défendant cette place. L'empereur a ensuite passé les troupes en revue. Ce soir, l'empereur donnera un grand dîner auquel les chefs supérieurs de l'armée ont été invités. L'empereur repartira pour Livadia mardi dans l'après-midi.

La *Correspondance de l'empire d'Allemagne* dit que le gouvernement allemand se montre très disposé à accepter la proposition de la Suisse tendant à convoquer un congrès international en vue de créer une législation commune touchant les chemins de fer.

L'évêque de Paderborn, Mgr Martin, ayant refusé de se démettre de ses fonctions, le président supérieur de la province de Westphalie va, d'après la *Gazette du Weser*, lui intenter dans le plus bref délai un procès en destitution devant le tribunal pour les affaires ecclésiastiques.

Une dépêche de New-York annonce le dénouement du conflit de la Nouvelle-Orléans. Sous les auspices de l'autorité fédérale, les deux partis hostiles en Louisiane ont signé une transaction, qui stipule : « des élections pacifiques et libres en novembre. C'est donc la souveraineté populaire qui prononcera.

LE NOUVEAU DÉPUTÉ
DE MAINE-ET-LOIRE.

Voici M. Maillé en train de passer à la postérité. Les journaux prennent à cœur cette affaire ; tous les faits et gestes de notre nouvel élu doivent, paraît-il, être fidèlement consignés pour enrichir les annales de l'Anjou.

Voici ce que nous lisons dans le *Gaulois* :

C'est hier matin que M. Maillé, le nouveau député, a quitté le chef-lieu du département de Maine-et-Loire pour faire son entrée à Paris.

Trois délégués du comité républicain d'Angers l'accompagnèrent jusqu'à la gare. L'un portait sa valise, l'autre son parapluie, le troisième ne portait rien. C'était le président. Au moment d'entrer dans le train, après les effusions suprêmes, ce dernier saisit vigoureusement la main du nouvel élu et lui dit :

« Tu te souviens de nos recommandations. La réaction nous guette. Tu as promis d'être modéré ; sois modéré. Evite la fréquentation compromettante des exaltés du parti. Soigne ta tenue : deux paires de gants par mois, du linge propre tous les jours au moment de l'Assemblée ; deux fois par jour si tu dînes en ville, une fois tous les deux jours pendant les vacances. Voilà la consigne. Adieu ! N'oublie pas de faire ta barbe. J'ai dit. »

Après ces paroles, prononcées d'une voix ferme, le délégué se retira.

Resté seul, M. Maillé s'arrangea de son mieux dans un coin du wagon, toussa, cracha pendant que la locomotive accomplissait la même besogne, puis il réfléchit longuement aux instructions de ses amis et, finalement, mit ses deux pieds sur la banquette de devant, planta sur sa tête un madras et s'endormit.

Il ne se réveilla qu'à Tours. Il ouvrit les yeux. Deux voyageurs avaient pénétré dans le compartiment. Ils ne le voyaient pas ou feignaient de ne pas le voir. Leur entretien ne tarda pas à rouler sur la politique. Ils parlaient à voix basse, mais distincte.

Les deux causeurs rappelaient les grotesques souvenirs de l'épopée glais-bizoinine à Tours, les défilés de quémandeurs de places, les ridicules parades des corps francs, en un mot toute cette enchère d'inepties dont M. Gambetta est demeuré le principal adjudicataire.

— Et dire, murmura l'un, que ces jeux de pître...

— N'ont pas dit leur dernier mot, soupira l'autre. Il est vrai que l'élection de Maine-et-Loire...

A ce moment, M. Maillé ne put se contenir. Il eut un tressaillement. Un des deux interlocuteurs, qui l'observait du coin de l'œil, s'en aperçut.

— Hum ! dit-il à son ami de façon à être entendu, nous avons peut-être tort de parler si haut. Notre voisin ne goûte probablement pas...

— Diable soit de moi ! se dit intérieurement M. Maillé.

Il se pinça jusqu'au sang. Et, se tournant vers ses voisins :

— Messieurs, dit-il, je viens d'avoir un mouvement qui ne vous a pas échappé. N'en soyez pas surpris. C'est un tic, un simple tic. Etant jeune, j'ai eu la danse de Saint-Guy.

— Ah ! monsieur, reprirent en duo les deux voyageurs, vous n'avez pas besoin de vous excuser. C'est nous qui craignions...

— Quoi ? Que pouvez-vous craindre ? reprit anxieusement M. Maillé. J'ai bien saisi quelques lambeaux de votre conversation ; mais vous savez... moi, la politique...

Et, pour rassurer tout-à-fait ses voisins, il ajouta : « La politique, voyez-vous, c'est viande creuse. Vous allez voir que je préfère les aliments plus solides. » Ce disant, il déroula un papier contenant deux petits pains, une moitié de poulet et un flacon de ce vin d'Anjou, qui est vif en diable, mais traître comme une profession de foi républicaine.

Les deux inconnus s'étaient rapprochés et le regardaient mordre à belles dents dans les parties charnues du volatile, lorsqu'un coup de vent, venant de la fenêtre entr'ouverte, emporta le papier qui servait de pupitre au représentant de la démocratie angevine. Le chiffon graisseux vint s'abattre sur le pantalon le plus voisin.

— Pardon ! messieurs, s'écria M. Maillé en avalant une bouchée double, et, d'un bon, il se précipita sur le papier... Enfer et damnation ! c'était un numéro déchiré du *Rappel*.

— Messieurs, balbutia le député menuisier, rougissant et blêmissant, je vous en prie... ne me jugez pas sur l'apparence.

— Monsieur, interrompit un des inconnus, vous êtes libre...

Mais M. Maillé, continuant toujours :

— C'est le seul numéro de ce journal qui se soit glissé chez moi depuis sa fondation. Un hasard... vous comprenez... Et encore, si je m'en suis servi pour envelopper ce poulet, j'ai cru bien faire... On aurait pu le lire à la cuisine...

Et, tout contrit, il baissa la tête, déchira le journal en huit fragments égaux, et il se retournait déjà pour le jeter par la portière, lorsqu'il fut arrêté par un gros rire sonore. Les deux inconnus, debout devant lui, tapaient joyeusement sur son épaule :

— Bravo ! compère ! dirent-ils d'une seule voix.

Et comme M. Maillé les regardait tout décontenancé, l'un d'eux tira de sa poche un papier revêtu de signatures authentiques, et le lui montra :

— Vous le voyez, dit-il, nous, nous sommes des bons !

— Dans mes bras ! s'écria M. Maillé, dont les yeux n'avaient plus d'écailles.

— Oui, reprit le premier délégué, depuis un an nous faisons la province pour le compte du parti, nous voyageons pour la modération. Entre parenthèses, vous êtes joliment ferré sur cet article. Mes compliments.

Et comme M. Maillé s'était remis joyeusement à déchirer à belles dents son pilon :

— Par exemple, reprit le second délégué, plus de *Rappel* à l'avenir, hein ? Regardez plutôt.

Et il tira soigneusement de sa poche un pot de rillettes enveloppé dans un journal. Il tendit le journal à M. Maillé.

— L'*Univers*, dit ce dernier en souriant ; et jetant un regard attendri sur ses deux nouveaux amis :

— Merci de la leçon, dit-il ; et, se rapprochant d'eux, il versa gracieusement dans chacun de leurs gobelets un petit coup de son vin d'Anjou.

A peine arrivé à Paris, M. Maillé se fit conduire à un hôtel d'apparence honnête et conservatrice, fit ses ablutions et demanda une voiture destinée à le mener à Versailles, où il voulait retenir sa place à l'Assemblée. En route, le cocher n'eut pas de peine à flairer en lui un provincial et, à l'arrivée, il réclama un pourboire exagéré.

M. Maillé résista. Le cocher devint grossier, si grossier que le député, exaspéré, se précipitant sur lui la main haute :

— Je vais te casser la g.....

Il n'acheva pas. La foule s'était ameutée. M. Maillé trembla. Il allait se compromettre...

— La bouche, acheva-t-il plus doucement ; et, laissant dans les mains du cocher le double du pourboire contesté, il monta rapidement l'escalier de la gare.

Dans les couloirs de l'Assemblée, où erraient de ci de là quelques membres de la commission de permanence et d'autres députés flâneurs, M. Maillé fut vite reconnu. Il circulait modeste, obséquieux, donnant du marquisat à M. Dahirel et appelant le duc d'Audiffret-Pasquier : « Mon général ! » lorsque tout à coup, au détour d'une galerie, il aperçut M. Barodet.

— Barodet ici, dit-il, un de ces exaltés dont je dois me méfier.

Et il allait exécuter un demi-tour, lorsque M. Barodet souriant vint à lui :

— Bonjour, collègue, lui dit-il avec une aisance parfaite. Mes félicitations.

M. Maillé était mal à son aise.

— Ah ! ça, me prenez-vous pour un croquemitaine, reprit M. Barodet. Ça, mon bon, j'ai pourtant conscience d'être d'un doux, d'un émollient.

— Vous, reprit le député d'Angers qui sentait ses souliers diminués de moitié.

— Oui, moi. La violence a fait son temps. C'est bon pour ce Jacobin de Rémusat, mon ancien rival. Notre nouveau mot d'ordre, voulez-vous le savoir ? Suivez-moi dans le parc.

Cinq minutes après, dans une allée obscure, M. Barodet chantait ainsi :

Tu connais le mouton qui bêle,
Tournant son gros œil et léchant
La main qui le bat comme la grêle,
Et tu connais le chien couchant.
Tu connais le ruisseau qui roule
Dans les prés verts son flot câlin,
Le cold-cream, et le lait de poule
Et le cataplasme de lin.

Tu connais la tarte à la crème,
L'orgeat, sirop moelleux et doux,
Les fondus au fromage et même
Les liqueurs de madame Amphoux,
La pommade qui sent la rose,
Le beurre à l'instant baratté,
Le lit de plumes ou repose
Le front coquet de la beauté.

Tu connais... pardon si je danse
Sur le volcan d'un cœur meurtri,
Tu connais... tant pis ! je me lance,
Maillé, mon collègue chéri ;
Tu connais la voix de la femme
Qui t'a dit la première fois :
« Pourquoi m'appelles-tu madame ?
« Attends-moi ce soir dans le bois. »

Eh bien, frère, le lit de plumes,
L'agneau broutant sur le chemin,
Ton anisette que tu humes,
Ton cataplasme de demain,
La voix de celle qui s'égare
Pour toi dans les bois pleins d'échos
Ne sont rien, quand on les compare
A la douceur des radicaux.

Au moment où il terminait sa chanson, un troisième personnage apparaissait dans l'allée. C'était M. Albert Joly, l'éternel candidat radical de Versailles, qui s'efface perpétuellement devant les modérés de la bande.

Les trois augures se regardèrent en riant ; puis un regard perspicace jeté autour d'eux leur donna la conviction qu'il n'y avait personne aux écoutes.

Ils respirèrent bruyamment ; leurs poitrines longtemps comprimées avaient hâte de se dégonfler.

— Vous y êtes ? dit le premier, M. Joly, en prenant la main de ses deux amis.

— Vive la République ! cria-t-il d'une voix de ténor léger.

— Démocratique ! ajouta M. Barodet en sourdine.

— Et sociale ! conclut joyeusement M. Maillé.

Gaston JOLLIVET.

L'ORTHOGRAPHE DE M. MAILLÉ.

On a déjà laissé pressentir que notre nouveau député, enflé de son succès, ne songerait à rien moins qu'à se laisser porter pour la présidence de la République, le cas échéant ; et l'on se demande si, en attendant, il n'aspirerait pas à remplacer à l'Institut M. Beulé, dont il prend la place dans la députation de Maine-et-Loire.

Dans un institut des menuisiers, M. Maillé pourrait prendre rang, et un fort bon rang ; il a donné sous ce rapport d'incontestables preuves de son savoir dans maints châteaux de l'Anjou, chez les *réacteurs* du pays dont les écus ont bien arrondi son capital. Mais pour l'Institut de France, c'est tout différent : dans ce milieu, on conserve à l'égard de l'orthographe des préjugés d'un autre âge que ne partage pas M. Maillé.

Cet ami des lumières et du progrès, ce redoutable ennemi de l'obscurantisme fait parfois ses factures, et l'un de ses clients possède, de la main du maître, un mémoire relatif à la confection d'une *harmouère*.

Telle est l'orthographe de notre représentant. Sera-t-elle adoptée dans la prochaine édition du dictionnaire de l'Académie ? On se le demande. Si les détenteurs des factures de M. Maillé voulaient bien les envoyer à l'Académie, ils rendraient un véritable service à la cause sociale en provoquant une réforme radicale de la langue française.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A Saumur, dans le tumulte des passions électorales, un journaliste a terminé un article par ces mots :

« Le drapeau blanc de la Royauté, la » vieille loque de Crécy, de Poitiers et d'A- » zincourt. »

Maintenant que la politique va se calmer et la patrie reprendre ses droits, ces tristes paroles contre les vaincus ne resteront pas sans réponse.

Crécy fut le premier désastre qu'éprouva la France dans une bataille vraiment nationale.

A Poitiers, les Français combattirent jusqu'à ce qu'il fussent tous morts ou pris, et le roi Jean, presque seul, tête nue, blessé, frappa de la hache jusqu'à ce qu'il tombât.

Après Azincourt, les Anglais, épuisés par leur victoire, se hâtèrent de regagner Calais, et leur roi retourna en Angleterre.

Le drapeau tricolore est pour la nation un symbole qu'elle gardera. Mais, quelle que soit sa couleur, le drapeau de la France, dans les siècles passés comme dans les années présentes, est respecté des patriotes. Le drapeau de la France vaincue, à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, comme à Waterloo et à Sedan, reste grand toujours, plus cher encore.

X...

CONGRÈS POMOLOGIQUE DE FRANCE A ANGERS.

Dans la liste des récompenses accordées par le jury, nous remarquons les noms suivants, qui appartiennent à l'arrondissement de Saumur :

Horticulteurs.

Au plus lot de poires variées :

Médaille de vermeil. — M. David, pépiniériste, à Tigné.

Au plus beau lot de pommes de table variées :

Médaille d'argent petit module. — M. David, pépiniériste, à Tigné.

Amateurs.

Au plus bel ensemble de fruits de table de toutes sortes :

Médaille d'argent petit module. — M. de la Selle, à Vihiers.

A la plus nombreuse collection de raisins de cuve et la mieux dénommée :

Médaille d'argent grand module. — M. Peton, viticulteur, à Tigné.

En raison de la mauvaise saison dans laquelle nous allons entrer, les concerts de la musique municipale de Saumur sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Qu'on ne vienne pas dire que toutes les grandes questions ne sont pas approfondies dans notre ville. Voici un de nos studieux compatriotes qui a vérifié les données du *Mémorial diplomatique* sur les *nombres infiniment grands*, et qui nous envoie la rectification suivante que nous sommes heureux de publier :

Monsieur le Rédacteur,

En reproduisant, dans l'*Echo Saumurois* du 1er courant, sous la rubrique *Faits divers*, un article du *Mémorial diplomatique* intitulé *Des nombres infiniment grands*, vous vous êtes fait l'écho d'erreurs *graves* que je crois devoir vous signaler :

1° Le nombre des grains de blé demandé par l'inventeur du jeu des échecs ne s'élève pas à

12,446,744,073,709,551,615,

mais bien à

18,446,744,073,709,551,615.

C'est une erreur d'un tiers environ.

2° Les permutations auxquelles pourraient donner lieu les vingt-cinq lettres de l'alphabet ne seraient *pas* de

620,448,401,733,239,439,360,000,

mais bien de

15,511,210,043,330,985,984,000,000.

Ici, l'erreur est d'un vingt-cinquième juste.

Votre correspondant, vous le voyez, a manqué d'exactitude dans ses citations.

Du reste, avec un peu de patience, il vous sera facile d'en acquérir la certitude.

Veuillez agréer, etc. GUÉRIN.

Voici, d'après Nick, de Périgueux, les probabilités du temps pour le mois d'octobre :

« D'après les conditions astronomiques, le mois d'octobre présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes :

» Temps mixte, assez beau, brumeux, gelées blanches, éclaircies, radiation solaire encore vive durant la première quinzaine, particulièrement sur le Midi.

» Temps plus variable, plus agité, plus humide, température plus basse pendant la deuxième quinzaine. Gelées blanches vers la fin. Variations brusques durant tout le mois. Quelques orages épars.

» Dépression barométrique avec vent, grains ou ondées, suivant les contrées, *vers* le « 2, » lunestice boréale, quadrature (D. Q.) ; 7, conjonction de Jupiter, ainsi que de Mars ; « 10, » équilune descendant, syzygie (N. L.), conjonction de Jupiter, apogée ; (12), conjonction de Mercure ; « 15, » lunestice austral, conjonction de Vénus ; « 18, » quadrature (P. Q.), conjonction de Saturne ; « 22, » équilune ascendant, quadrature de Mercure ; « 25, » syzygie (P. L.), périgée ; 29, lunestice boréal.

» Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone ; celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Avis aux gens de mer ! »

Faits divers.

Nous vivons décidément dans une époque où la perturbation morale est à son comble.

Les crimes ont augmenté depuis quelques années dans des proportions énormes. Le suicide est passé dans les mœurs, et nous voyons des enfants pris du dégoût de la vie au moment ou ils y entrent, et se brûlant la cervelle avec le plus grand calme, après un bon déjeuner.

Mercredi matin, vers midi, un tout jeune homme, paraissant avoir à peine quinze ans, mis avec une certaine recherche et paraissant très-calme, entrait au restaurant Bordier, 40, rue Saint-Denis, à Paris.

Ce jeune homme se fit servir un excellent déjeuner et une bouteille de vin fin, et mangea d'excellent appétit, mais très-lentement et en lisant un journal.

Quand il eut fini, il demanda une plume, de l'encre et du papier, et écrivit une lettre, puis il reprit la lecture de son journal.

Il était près de deux heures ; il n'y avait plus personne dans la salle.

— Garçon, dit le jeune homme, apportez-moi l'addition.

Au moment où le garçon revenait avec l'addition, il entendit un coup de pistolet.

Le jeune homme venait de se brûler la cervelle.

On ne trouva sur lui ni papiers ni argent. Seulement il avait laissé sur une table à côté de lui une lettre, dans laquelle il priait le restaurateur d'aller toucher sa note chez son oncle, M. Pomier, négociant, 30, rue du Sentier.

Ce jeune homme, ou plutôt cet enfant, car il n'avait pas quinze ans, se nommait Charles Rousselot ; il était élève pharmacien à Crest (Drôme). Il y a quelques jours, il lui prit fantaisie de venir *faire la noce* à Paris.

Après avoir goûté aux plaisirs de la capitale, il trouva que la vie était décidément trop ennuyeuse, et il résolut de se tuer.

Ce jeune homme était trop précoce.

*
* *

Divers candidats au conseil général se présentent devant le comité radical d'un département du Midi. Les candidats prennent la parole à tour de rôle et débitent leurs petits boniments.

— Si je suis nommé, dit l'un, j'obtiendrai pour le département une nouvelle ligne de chemin de fer qui desservira tels ou tels chefs-lieux de canton.

— Si j'obtiens la majorité, fait un autre, je demanderai l'ouverture de nouvelles écoles.

Bref, tous promettent quelque chose.

Survient un dernier candidat, le citoyen X.....

— Quant à moi, dit-il, si vous m'envoyez siéger au conseil général, je ferai tous mes efforts pour le faire suspendre !

Le comité radical convint à l'unanimité de soutenir la candidature du citoyen X....

*
* *

RECETTE POUR ACCOMMODER UN JOURNAL RADICAL AU POT.

Versez dans une marmite une bouteille d'encre noire, deux ou trois verres d'absinthe et quelques gouttes de fiel extravasé. En guise de légumes, mettez-y quelques morilles empoisonnées, un peu de champignons vénéneux, du basilic et des radis noirs. En guise de viande, choisissez un gibier délicat.

Prenez de préférence un otage gras et dodu ; choisissez-le mariné dans une magistrature aux fines herbes ou confit dans une chasuble d'évêque au Saint-Chrême, désossez, ficelez et dégraissez votre otage, coupez-le en tranches minces et faites-le bouillir dans la marmite.

A défaut d'otages de premier choix, saisissez un simple réactionnaire ; videz, flambez, troussez votre réactionnaire, et faites-le fondre dans sa graisse.

Ayant obtenu de tout cela une purée compacte, remuez en liant votre sauce avec du beurre de conventionnel, de la saumure d'invectives, de la rinçure de grands principes. Ajoutez cinq ou six adjectifs poissards, une botte d'injures de la Courtille, deux ou trois clous de mauvaise foi et cinq ou six graines d'envie concentrée. Remuez avec précaution.

Parfumez votre mixture avec un peu d'essence de Jean-Maria-Fari-Naquet et un demi-verre de bouquet de barbe jacobine.

Laissez cuire à petit feu, sur un feu de pétrole ; n'écumez pas votre pot et remuez de temps à autre avec le porte-plume.

Enlevez avec soin tous les cheveux qui tombent généralement dans le potage ainsi préparé.

Quand tout est prêt, prenez la mixture et versez-la toute chaude sur de grandes feuilles de papier. Servez et avalez nourriture et papier.

AVIS AUX ESTOMACS DÉLICATS. La digestion de ce ragoût étant assez laborieuse, il est plus sage de ne s'en servir que pour l'usage externe. — *Albert Millaud.* *(Figaro.)*

Dernières Nouvelles.

Le *Monde* publie le résumé d'une prétendue convention qui aurait été conclue entre la France et l'Italie relativement au Saint-Siége. Cette nouvelle est inexacte. Il n'est question d'aucune convention entre la France et l'Italie. Les bruits d'après lesquels M. de Courcelles aurait témoigné le désir de donner sa démission, sont complétement faux.

La vente sur la voie publique vient d'être interdite au *Siècle* et au *XIXe Siècle*.

Il se confirme que les élections à l'Assemblée nationale auront lieu prochainement dans les départements du Nord, de l'Oise et de la Drôme.

Ajaccio, 2 octobre.

Les journaux de la Corse publient une lettre du prince impérial à M. Franceschini Piétri, datée du 5 septembre, dans laquelle le jeune écolier de Woolwich invitait M. Piétri à aller en Corse et à appuyer la candidature au Conseil général du prince Charles Bonaparte contre le prince Jérôme Napoléon.

Turin, 30 septembre.

M. Thiers a visité les monuments publics ; des fonctionnaires de la cour l'accompagnaient.

M. Thiers, recevant des membres de la colonie française, a dit qu'il était nécessaire d'établir la République en France, attendu qu'une restauration monarchique était impossible. Il a ajouté qu'il fallait de la modération, de la persévérance et l'esprit de sacrifice.

M. Thiers a parlé aussi des bonnes relations qui doivent exister entre la France et l'Italie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1er au 30 septembre 1874.

NAISSANCES.

Le 1er. — Frédéric Ferrand, rue Gratigny. — Marie Raganeau, à l'Hospice.

Le 2. — Marie-Sophie Desbois, rue de la Visitation. — Henriette Doceul, rue Notre-Dame.

Le 4. — Hermance Cibron, rue de Fenet.

Le 5. — Jeanne-Marie Turounet, rue de la Maremaillet.

Le 6. — Fernand-Auguste Baille, rue Nationale.

Le 7. — Clémence-Louise Costeau, rue Saint-Michel.

Le 8. — Albert Suberbie, rue de la Visitation.

Le 10. — Georges Hervé, rue de la Visitation.

Le 12. — Angèle-Marie Bastiau, rue de la Maremaillet.

Le 13. — Clémence-Juliette Pommier, rue de Fenet.

Le 14. — Angèle-Héloïse Jouron, rue Duncan.

Le 15. — Eugénie Robineau, île du Saule.

Le 17. — Gabriel-Ernest Binsse, rue Beaurepaire.

Le 18. — Gustave Lair, rue de Fenet.

Le 19. — Marie Nault, hameau du Petit-Puy.

Le 20. — Valentine-Léonte-Pauline-Lucie Charon, rue Saint-Nicolas.

Le 22. — Léonie Massot, à Beaulieu. — Alice-Clotilde Bignon, rue d'Orléans. — Mathilde Albert, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 23. — Madeleine-Armande Normandine, rue Saint-Jean.

Le 24. — Joséphine Garnier, à l'Hospice.

Le 30. — Marthe-Pauline Keller, rue Saint-Nicolas.

MARIAGES.

Le 2. — Victor-Gaston-Emmanuel Considérant, ancien officier de cavalerie, et Marguerite-Eléonore Dangibeaud, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 7. — François Sénéchal, employé d'octroi, et Eugénie-Albertine-Marie Fraud, couturière, tous deux de Saumur.

Le 15. — Jean Thuau, employé, de Saumur, et Marie-Louise Gérinte, sans profession, de Longué.

Le 21. — Louis-Adolphe Gréau, employé de commerce, et Marie Boisseau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 23. — Charles-Amand Gagneux, propriétaire, de Distré, et Alix-Eugénie-Joséphine Fermet, sans profession, de Saumur. — Antoine-Alexandre Bailleul, ferblantier, d'Alençon, et Pauline Ragueneau, couturière, de Saumur.

Le 28. — Antoine Rebière, marchand, et Françoise Breuil, chapeletière, tous deux de Saumur. — Constant-Camille Bézard, jardinier, de Saint-Lambert, et Eugénie-Octavie Fusil, couturière, de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1er. — Jean-Pierre Montrieul, forgeron, 71 ans, à l'Hospice.

Le 2. — Maurice Clin, 8 mois, rue Pharouelle. — Marie Ragueneau, domestique, 68 ans, rue Nationale.

Le 3. — Jean-Noël Mauret, sculpteur, 60 ans, carrefour Dacier. — Geneviève Berger, sans profession, 66 ans, veuve Jean Audouin, rue de l'Abattoir. — Marie-Sophie Desbois, 1 jour, rue de la Visitation.

Le 4. — Pierre Gaucher, cordonnier, 67 ans, à l'Hospice. — Eugène-Vincent Caron, cordonnier, 46 ans, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 5. — Jules Brouard, 1 mois, rue de la Chouetterie.

Le 6. — Augustin Jouffrault, propriétaire, 71 ans, hameau du Petit-Puy. — Blanche Ragueneau, 6 mois, rue de la Visitation. — Louise Peigney, 1 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 8. — René Colombel, 6 mois, rue Nationale.

Le 10. — Louise Reveillaux, chapeletière, 18 ans, à l'Hospice. — Georges-Victor Liomain, 1 mois, rue de Nantilly. — Julie Lehoux, rentière, 60 ans, veuve Charles Edouard Ruault, rue du Temple.

Le 12. — Henriette-Jeanne Debes, couturière, 49 ans, veuve Pierre Loiseau, rue de Fenet. — Julien Brard, maçon, 59 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Marie-Mathilde Lamare, 2 mois, rue de Fenet.

Le 18. — Julien, commissionnaire des Hospices, 67 ans, à l'Hospice. — Félicité-Pauline-Ambroisine Regnault, couturière, 37 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Louis Deblais, cultivateur, 61 ans, hameau de Beaulieu.

Le 22. — Marie Pouzet, journalière, 67 ans, veuve Mathurin Antier, rue du Portail-Louis.

Le 24. — Jean Vise, charpentier, 24 ans, à l'Hospice. — Joseph Blandin, 1 an, rue Notre-Dame.

Le 26. — Edmond Dolt, soldat au 15e d'artillerie, 23 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Sophie Biémont, journalière, 57 ans, à l'Hospice.

Le 28. — Juliette-Lucie Michel, chapeletière, 17 ans, rue de Fenet. — Madeleine Foucher, journalière, 74 ans, veuve Jean Aubeux, à l'Hospice.

Le 29. — Marie Alleaume, aubergiste, 71 ans, veuve François Boussiron, rue de la Chouetterie.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Le Val-Richer, le jour des funérailles de M. Guizot ; salon de 1874 : *la Plage de Scheveningue (Pays-Bas)*, tableau de M. F. Kaemmerer ; grandes manœuvres exécutées, entre Lens et Saint-Omer, par le premier corps d'armée, en présence du maréchal de Mac-Mahon, et sous le commandement du général Clinchant ; peintures décoratives destinées au foyer public du nouvel Opéra : *les Muses*, par M. Paul Baudry, de l'Institut (huit sujets) ; les métis de l'Amérique du Nord (deux gravures) ; les vendanges en Bourgogne ; baie de Tanger. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré publie en ce moment le *Remplaçant*, roman entièrement inédit de M. Henri Conscience, où se retrouvent les rares qualités d'intérêt et de moralité irréprochable qui ont consacré la réputation de l'auteur du *Gentilhomme pauvre* et de *Deux Enfants d'ouvriers*.

Un numéro contenant la nomenclature complète des PRIMES offertes par *l'Univers illustré* sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

Jeunes gens,

En reprenant vos études, vous aurez une bonne montre à

REMONTOIR,

Si vos parents s'abonnent au

PARIS-JOURNAL

Pendant un an ; 16 fr. par trimestre, un seul payé d'avance.

9, rue d'Aboukir, Paris.

ARMÉE TERRITORIALE.

On sait qu'un arrêté du Ministre de la guerre, en date du 26 juin 1874, a fixé le programme des connaissances exigées des candidats qui désirent subir les examens nécessaires pour obtenir le brevet d'officier dans la réserve de l'armée active et dans l'armée territoriale. Ces examens, fixés d'abord au 15 octobre, commenceront le 15 novembre prochain.

Pour permettre aux candidats de se préparer à subir ces épreuves avec succès, la librairie André Sagnier, dont la *Bibliothèque du Volontariat* a rendu tant de services depuis deux ans, vient de publier, sous forme de questionnaire, un manuel abrégé de toutes les connaissances nécessaires pour les différentes armes : infanterie, cavalerie, artillerie, train d'artillerie et train des équipages. Ce questionnaire, divisé en deux parties, l'une spéciale à l'infanterie, la seconde spéciale aux autres armes, prévoit toutes les questions qui pourront être posées aux candidats par les commissions d'examen. Chaque partie forme 1 volume in-18 de 144 pages (1 fr., et *franco* par poste 1 fr. 25). L'auteur, M. A. Dubois, a parfaitement réussi à condenser en peu de pages des notions très-diverses, et qu'on ne pourrait trouver que dans de volumineux recueils. Ces deux petits livres sont le vademecum nécessaire des candidats-officiers.

Cette librairie, dont les bureaux sont situés rue Vivienne, 9, à Paris, a publié également le *Programme officiel* des examens pour toutes les armes, au prix modique de 25 centimes.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié *en livraisons à 1 fr.*

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 86e fascicule, RAR à RED, est en vente.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

Epuisement. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

Ernest Catté,
Musicien au 63e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicier, rue Saint-Jean ; Mme Gondrand, épicière, rue d'Orléans ; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Ce, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — » — —
6 — 10 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — —
5 — 35 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 OCTOBRE 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % jouissance 1er juin. 72. .	62	30	»	»	»	15
4 1/2 % jouiss. mars.	89	30	»	05	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	»	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	99	05	»	»	»	20
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220	»	»	»	1	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	435	»	3	75	»	»
— 1865, 4 %	475	»	3	»	»	»
— 1869, 3 %. t. payé. .	308	»	»	50	»	»
— 1871, 3 %. 70 fr. payé.	282	»	1	»	»	»
Banque de France, j. juillet. .	3895	»	»	»	15	»
Comptoir d'escompte, j. août.	542	50	2	50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	480	»	2	50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	858	75	»	»	1	25

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	695	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier	330	»	1	25	»	»
Crédit foncier d'Autriche . . .	560	»	5	»	»	»
Charentes, 400 fr. p. j. août. .	340	»	»	»	»	»
Est, jouissance nov.	530	»	»	»	2	50
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	910	»	»	»	7	50
Midi, jouissance juillet. . . .	642	50	3	75	»	»
Nord, jouissance juillet	1085	»	2	50	»	»
Orléans, jouissance octobre. .	878	75	»	»	6	25
Ouest, jouissance juillet, 65. .	585	»	»	»	»	»
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	785	»	2	50	»	»
Société Immobilière, j. janv. .	34	»	»	»	»	»
C. gén. Transatlantique, j. juill.	246	25	»	»	1	25

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	422	50	»	»	1	25
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	575	»	»	»	»	»
Société autrichienne. j. janv. .	707	50	»	»	1	25
OBLIGATIONS.						
Orléans	296	25	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	293	»	»	»	»	»
Est	290	»	»	»	»	»
Nord	302	»	»	»	»	»
Ouest	290	50	»	»	»	»
Midi	291	»	»	»	»	»
Deux-Charentes	265	»	»	»	»	»
Vendée	254	»	»	»	»	»
Canal de Suez	477	50	»	»	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers
9 — 01 — — omnibus.
1 — 33 — soir, —
4 — 12 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — soir, omnibus.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48 s.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BRIAUDEAU.

Les créanciers de la faillite Briaudeau, boulanger à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le mardi 13 octobre 1874, à midi.

Le commis-greffier assermenté,
(478) L. Bonneau.

Etude de Me BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

LA

TERRE DE L'ERMITIÈRE

Située communes de Louerre et d'Ambillou,

D'une contenance de 292 hectares.

Elle comprend : belle maison de maître, serre, grandes servitudes, bâtiments d'exploitation, tour, avenue, jardins anglais, vignes, prés, terres, taillis et futaies.

S'adresser, pour visiter, au garde, et, pour traiter, à M. Bretonneau, propriétaire à Vernoux (Deux-Sèvres), ou à Me Bourdais, notaire. (482)

Etude de Me Charles DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 4 octobre 1874, à midi,

En l'étude de Me Denieau, notaire à Allonnes.

1° **La coupe de cinq hectares de bois-taillis**, essence de chêne, complantés sur la terre du Bellay, commune d'Allonnes ;

2° Et celle de **deux châtaigneraies**, dépendant de ladite propriété.

S'adresser, pour tous renseignements, audit Me Denieau, et, pour visiter, au sieur Drussé, régisseur, au château du Bellay. (471)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

PETITE PROPRIÉTÉ

Au carrefour du Chapeau,

Comprenant : maison d'habitation, jardin de 11 ares, bassin et servitudes.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à Me Robineau, notaire à Saumur. (461)

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER

De suite,

LA MAISON DE COMMERCE

De M. MENIER

Négociant-Distillateur

A SAUMUR.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. Guérin, levée d'Enceinte, à M. Proust, rue Beaurepaire, ou à Me Clouard, notaire. (314)

A VENDRE

UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges,

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. Beaurepaire, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE JOLIE MAISON

DE CAMPAGNE

Avec écurie, remise, et un jardin d'agrément,

Située à Saint-Lambert, au pied de la Levée, près de la Mairie, à un kilomètre de la Gare.

S'adresser à M. Cadieu ou à M. Robineau, son fermier, près la maison, chargé de la faire visiter, ou à Me Méhouas, notaire à Saumur.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur invite les personnes qui désireraient traiter **à l'amiable** pour l'entreprise des services des **Vidanges** et du **Balayage**, à partir du 1er janvier 1875, à se présenter au **Secrétariat de la Mairie**, pour faire la déclaration de leurs propositions, soit pour les deux services réunis, soit pour l'un des deux services. (450)

DENTS et dentiers complets, posés sans extraction des dents restantes, ni des racines ou chicots, et sans aucune souffrance. Aussi inaltérables qu'invisibles, ces dents broient tous les aliments, comme les dents naturelles.

Guérison, nettoyage, redressement, séparation, égalisation, extraction des dents.

M. ACHILLE, Dentiste de Paris, visible tous les jours, à son cabinet, à Saumur, 12, **rue du Petit-Maure, 12, à Saumur.** (477)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

AVIS

On demande un PIANO d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

La Veloutine

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur et une beauté naturelles.

Ch. FAY, inventeur, 9, r. de la Paix,

PARIS

Les meilleures poudres de riz sans bismuth sont vendues 1 fr. 50 c. la boîte.

AVIS

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, au coin de celle du Puits-Neuf,

A SAUMUR.

M. Eug. BIZERAY

A toujours besoin de beaucoup d'ouvrières pour son atelier de couture.

Se présenter de suite.

Les ouvrières capables gagnent de bonnes journées.

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES.

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1re édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,